

Publié le 07 novembre 2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
16.10.2025
Date d'affichage
16.10.2025

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 27
Titulaires 26
Suppléants 1
Pouvoirs 7
Votants 34
Quorum 23

30 votes POUR
4 votes CONTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois octobre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de la commune de Frénouville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Gilbert GEMY, Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Michèle MOTYKA (suppléante de Michel CRUCHON), Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Alexandre PIGEONNIER, Christel POIROT, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN, Laurence MORIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Dominique DELIVET (pouvoir à Patrice MARTIN), Thomas LEROY (Pouvoir à Lydie MAIGRET), Marianne TURPIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, Éric MARGERIE, Éric DUVAL, Michel CRUCHON Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Coralie ARRUEGO (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Daniel BUISSON (pouvoir à Christel POIROT), Stéphane CASTEL, Alexandra LEPINAY (pouvoir à Régine ÉNÉE), Matthieu PICHON, Didier LEMONNIER (pouvoir à Patricia LECOMTE), Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : Jean-Marc FURON

Délibération n° 2025 / 135

Objet : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Approbation bilan PPVE Zac de la Dolomède

La création de la ZAC de la Dolomède a dû faire l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale (MRAE). À ce titre et en application des articles L.123-19 et du L.123-2 du Code de l'environnement, une participation du public par voie électronique (PPVE) a été lancée du jeudi 10 juillet 2025 au dimanche 31 août 2025. Toutes les mesures de publicité ont été prises (publication de l'avis dans le JAL) et la mise à disposition du dossier en ligne et physiquement au siège (bilan PPVE ci-annexé). En conclusion, aucune observation et proposition du public n'ont été effectuées.

Le Conseil communautaire décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 4 contre :

👉 D'approuver ce bilan.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc FURON

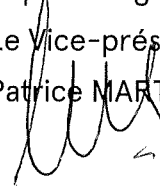


Pour le Président,

et par délégation

Le Vice-président,

Patrice MARTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr